DÉFI SPORTIF
ALTERGO

ATHLÉTISME

Défi sportif AlterGo 2024
Règlements des sports scolaires

TABLE DES MATIÈRES

1. INSCRIPTIONS 5

1.1. Plateforme d'inscription 5

1.2. Modalité d'inscription 5

1.3. Modalité d'inscription spécifique à l'athlétisme 5

2. ÉPREUVES 6

2.1. Primaire 6

2.2. Secondaire 6

3. CLASSEMENT & DIVISIONS 7

3.1. Sans handicap moteur 7

3.1.1. Division ouverte 7

3.1.2. Division DIM 7

3.1.3. Division DIS/DIP 7

3.2. Avec handicap moteur debout 8

3.2.1. Division 1 8

3.2.2. Division 2 8

3.2.3. Division 3 9

3.3. Avec aide technique à la mobilité 9

3.3.1. Division 1 9

3.3.2. Division 2 10

3.3.3. Division 3 10

3.3.4. Division 4 11

3.4. Fauteuil roulant 12

3.4.1. Division 1 12

3.4.2. Division 2 12

3.4.3. Division 3 12

3.4.4. Division 4 12

3.5. Tricycle 13

3.5.1. Critères d'admission 13

3.5.2. Division 1 13
3.5.3. Division 2 13
3.5.4. Division 3 13
3.5.5. Modèles de tricycle admis 14
3.6. Déficience visuelle 15
4. RÈGLEMENTS POUR LES COURSES 16
4.1. Signal de départ 16
4.2. Assistance 16
4.3. Épreuves longues distances 150 m et 400 m 17
4.3.1. Au primaire - Épreuve de course 150m 17
4.3.2. Au secondaire - Épreuve de course 400m 17
4.4. Courses avec guide ou corde 17
4.4.1. Courses de 20 mètres avec corde au niveau primaire (limitation visuelle) 17
4.4.2. Guides pour les courses 50 mètres avec déficience visuelle et 20 mètres avec handicap moteur 17
5. RÈGLEMENT POUR LES ÉPREUVES DE RELAIS 18
5.1. Relais avec handicap moteur debout, avec aide à la mobilité ou en fauteuil roulant 18
5.2. Relais féminin sans handicap moteur 18
5.3. Relais masculins ou mixtes sans handicap moteur 18
5.4. Épreuves de relais 4 X 100 mètres et 4 X 50 mètres 19
6. RÈGLEMENTS POUR LES SAUTS EN LONGUEUR 20
6.1. Caractéristiques 20
6.2. Classification pour les médailles 20
7. RÈGLEMENTS POUR LES LANCERS DU POIDS 23
7.1. Caractéristiques 23
7.2. Classification pour les médailles pour le lancer du poids 25
8. SLALOM EN FAUTEUIL ROULANT 29
8.1. Caractéristiques 29

8.2. Matériel requis **29**
8.3. Classification pour les médailles **30**
8.4. Pénalités **31**
8.5. Descriptions des étapes **32**
8.5.1 Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil manuel 32
8.5.2 Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil motorisé 34
8.6. Les schémas **35**
8.6.1 : Schéma du circuit slalom manuel 35
8.6.2 : Schéma du circuit slalom électrique 36
9. LA PISTE **37**

1. INSCRIPTIONS

1.1. Plateforme d'inscription

Les inscriptions doivent se faire via la plateforme d'inscription . Chaque école est responsable de ses inscriptions.

1.2. Modalité d'inscription

Chaque établissement peut inscrire un **maximum de 8 jeunes athlètes par épreuve** à la compétition d'Athlétisme.

Au total, tous établissements confondus, le nombre maximum d'athlètes par jour est de 750.

1.3. Modalité d'inscription spécifique à l'athlétisme

Il n'y a **aucune limite d'inscription** pour les écoles inscrivant des élèves dans les épreuves d'athlétisme avec handicap moteur.

2. ÉPREUVES

2.1. Primaire

2.1.1 : Courses : 20m, 50m et le 150m (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.2 : Saut en longueur avec élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.3 : Saut en longueur sans élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.4 : Lancer du poids (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.1.5 : Slalom en fauteuil roulant (pas de limite d'inscription)

2.1.6 : Relais 4x50m (maximum de 4 équipes/épreuve)

2.2. Secondaire

2.2.1 Courses : 20m, 50m, 100m et 400m (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.2 : Saut en longueur avec élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.3 : Saut en longueur sans élan (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.4 : Lancer du poids (maximum de 8 athlètes/épreuve)

2.2.5 : Slalom en fauteuil roulant (pas de limite d'inscription)

2.2.6 : Relais : 4x50m, 4x100m (maximum de 4 équipes/épreuve)

3. CLASSEMENT & DIVISIONS

3.1. Sans handicap moteur

Un athlète dans les divisions sans handicap moteur **ne peut être inscrit à 2 épreuves courtes (20, 50 et 100m)** car il serait possible que ses 2 courses se déroulent en même temps.

3.1.1. Division ouverte

Toutes les épreuves possibles sauf le slalom

Concerne les athlètes sans déficience intellectuelle, peu importe leur limitation fonctionnelle et ceux avec un profil de Déficience Intellectuelle Légère (DIL). Cette catégorie inclue les athlètes avec déficience auditive, trouble du langage, trouble de santé mentale et trouble du spectre de l'autisme.

Aucune assistance (intervenant ou objet) n'est permise sur la piste de course.

3.1.2. Division DIM

Toutes les épreuves possibles sauf le slalom

Concerne les athlètes ayant un profil ou diagnostic de Déficience Intellectuelle Moyenne ou ayant un TSA avec un fonctionnement de DIM.

Aucune assistance (intervenant ou objet) n'est permise sur la piste de course.

3.1.3. Division DIS/DIP

Épreuve de course 20m

Concerne les athlètes ayant un profil ou diagnostic de déficience intellectuelle sévère à profonde ou ayant un TSA avec un fonctionnement de DIS/DIP.

Ces athlètes ont la capacité de se déplacer sans aide à la mobilité, mais peuvent nécessiter une aide pour s'orienter de la ligne de départ à la ligne d'arrivée.

Après une limite de temps, un athlète n'ayant pas terminé la course sera accompagné à la ligne d'arrivée et traversera la ligne d'arrivée seul.

Cette division est mixte.

3.2. Avec handicap moteur debout

Vous pouvez utiliser comme référence les résultats des années précédentes pour faire le classement de vos athlètes : Compétition Archive - Défi sportif AlterGo - le plus grand événement multisport au Canada (defisportif.com) * À noter qu'il est possible qu'un athlète d'une division plus faible ait eu un meilleur résultat qu'un autre athlète dans une division plus haute par exemple, si l'athlète en question a eu la chance d'avoir davantage d'entrainements. Ceci est à garder en considération si vous vous référez aux résultats des années précédentes.

3.2.1. Division 1

Toutes les épreuves possibles sauf le slalom

Concerne les athlètes qui marchent sans difficulté. Ils peuvent circuler dans les escaliers sans assistance physique ni main courante. Ils peuvent faire des activités motrices globales telles que sauter ou courir, mais la vitesse, la coordination et l'équilibre sont affectés.

Exemple :

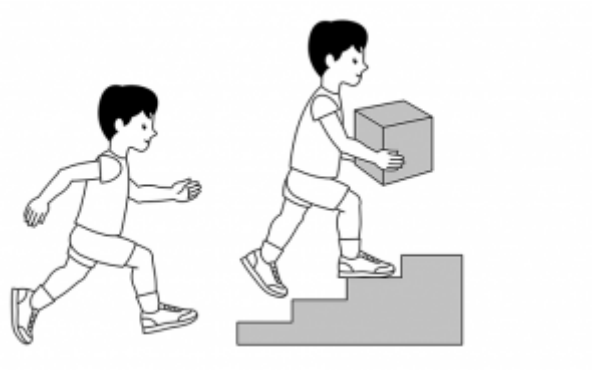

3.2.2. Division 2

Toutes les épreuves possibles sauf le slalom

Concerne les athlètes qui marchent avec difficulté, mais sans aide technique. Ils doivent utiliser une main courante ou une assistance physique pour circuler dans les escaliers. Les performances motrices sont pauvres et peu développées au niveau de la course et des sauts.

Exemple :

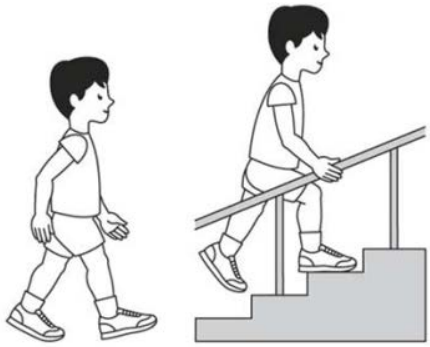

3.2.3. Division 3

Épreuves de course 20m, lancer et sauts

Concerne les athlètes nécessitant une assistance technique (guide) **pour compléter** l'épreuve de course.
Cette division est mixte.

3.3. Avec aide technique à la mobilité

3.3.1. Division 1

Toutes les épreuves possibles

Concerne les athlètes qui peuvent faire des pas **sans aide technique sur une courte distance** avec équilibre précaire, mais qui ont habituellement besoin d'une aide technique à la marche pour se déplacer sur de moyennes et longues distances.

Exemple :

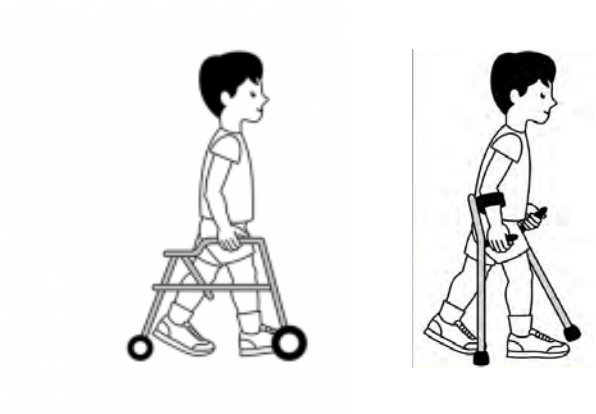

3.3.2. Division 2

Toutes les épreuves possibles sauf le slalom

Concerne les athlètes qui utilisent une aide technique en tout temps et se **déplacent <u>sans</u> difficulté**.

Exemple :

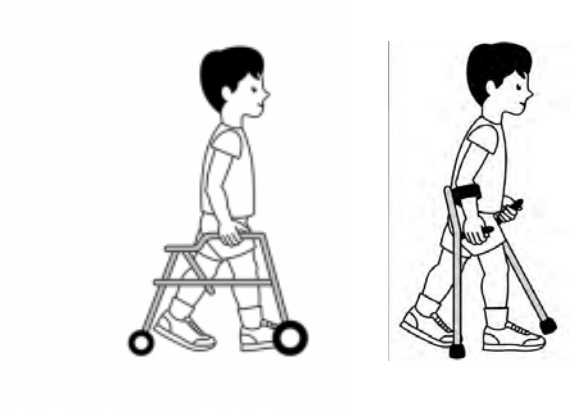

3.3.3. Division 3

Toutes les épreuves possibles sauf le slalom

Concerne les athlètes qui utilisent une aide technique en tout temps et se déplacent <u>avec</u> difficulté.

Temps de référence : moins de 1 minute et 30 secondes sur 50 mètres.

Exemple :

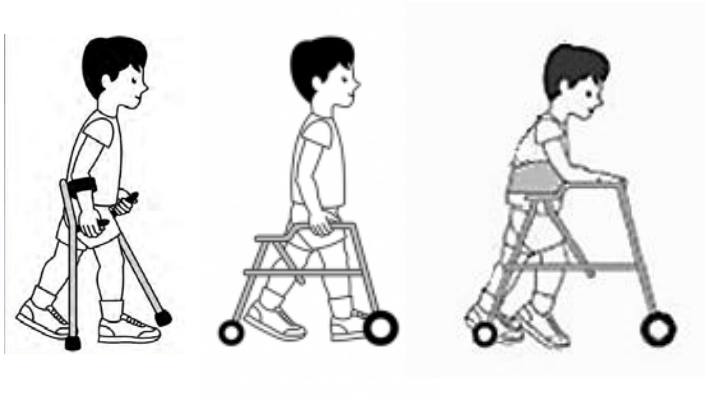

3.3.4. Division 4

Épreuves de course 20m et slalom

Concerne les athlètes qui utilisent une aide technique en tout temps et se déplacent avec difficulté.
Cette division est mixte.

Exemple :

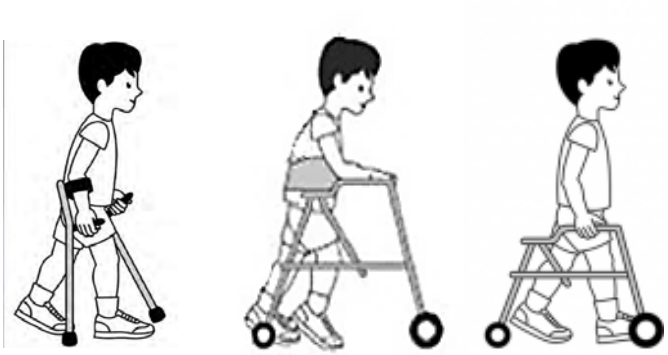

Illustrations Version 2 © Bill Reid, Kate Willoughby, Adrienne Harvey and Kerr Graham, The Royal Children's Hospital Melbourne

3.4. Fauteuil roulant

3.4.1. Division 1

Épreuves de course, lancer du poids, slalom et relais

Concerne les athlètes qui ont une atteinte des membres inférieurs, mais **démontrent une bonne force et coordination de leurs membres supérieurs et du tronc**. **Propulsion au fauteuil fluide et coordonnée.**

3.4.2. Division 2

Épreuves de course, lancer du poids, slalom et relais

Concerne les athlètes qui présentent une atteinte des membres inférieurs, ainsi qu'une **perturbation de la force et/ou de la coordination au niveau des membres supérieurs et/ou du tronc qui affecte la propulsion au fauteuil**.

3.4.3. Division 3

Épreuves de course, lancer du poids, slalom et relais

Concerne les athlètes qui présentent une atteinte des membres inférieurs et un pauvre contrôle du tronc nécessitant des éléments de positionnement sur le fauteuil. La coordination et/ou la force des membres supérieurs sont grandement affectées et rendent la **propulsion au fauteuil difficile**.
Temps de référence : moins de 2 minutes sur 50 mètres.

3.4.4. Division 4

Épreuves de course 20m et slalom

Concerne les athlètes qui présentent une atteinte des membres inférieurs et un pauvre contrôle du tronc nécessitant des éléments de positionnement sur le fauteuil. La coordination et/ou la force des membres supérieurs sont grandement affectées et rendent la **propulsion au fauteuil difficile**.
Le guide est permis pour les athlètes de la division 4.
Cette division est mixte.

3.5. Tricycle

3.5.1. Critères d’admission

Un athlète capable de faire du vélo à 2 roues avec ou sans roues d’appoint n’est pas éligible à la compétition de tricycle.

3.5.2. Division 1

Concerne les athlètes qui peuvent marcher mais qui font preuve d’un équilibre précaire. **La propulsion au tricycle est facile.**

3.5.3. Division 2

Concerne les athlètes qui ont besoin d'une aide technique (exemple une marchette ou un fauteuil) en tout temps pour se déplacer. **La propulsion au tricycle est affectée.**

3.5.4. Division 3

Concerne les athlètes qui ont besoin d’une aide technique en tout temps pour se déplacer (marchette, fauteuil roulant). **La propulsion du tricycle est difficile**.

Cette division est mixte.

3.5.5. Modèles de tricycle admis

Le tricycle est un cycle qui compte 3 roues directement attachées au cadre. Un vélo régulier muni de roues d'appoint n'est pas considéré comme un tricycle.

Tricycles admis :

Seuls les tricycles adaptés à une seule vitesse peuvent être utilisés pour cette catégorie.

Exemple : Rifton (US), Chartrand (QC), Trivel (QC) : modèle T15, T250, T350, modèle Maya, Inea, Zoulou

3.6. Déficience visuelle

Toutes les épreuves possibles sauf le slalom

- 20 mètres avec corde : Ces athlètes de niveau **primaire** ne sont pas autonomes pour parcourir une distance de 50 mètres avec un guide.

- Avec ou sans guide : Ces athlètes ont la possibilité de courir avec un guide de leur côté droit ou gauche sur une distance de 50 mètres. Un athlète ayant une limitation visuelle peut aussi choisir de courir sans guide.

4. RÈGLEMENTS POUR LES COURSES

4.1. Signal de départ

Pour toutes les courses, le signal de départ sera le suivant :

1. À vos marques!
2. Coup de sifflet et/ou bip sonore en abaissant un drapeau rouge.

4.2. Assistance

- Les corridors de course devront être respectés au maximum des capacités de l'athlète dans la mesure qu'il n'y aucune contrainte à la performance des autres athlètes. **Aucune assistance physique n'est permise au départ des courses**. Des références visuelles seront placées au départ et à la fin de chacun des couloirs par le Défi sportif AlterGo.

- Les intervenants devront aussi respecter une zone de décélération équivalente à 20% de la course effectuée par les athlètes.

- **À partir du moment où la course est terminée par la plupart des participants d'une vague, le responsable de la compétition pourra permettre qu'un soutien soit apporté pour accompagner un athlète ayant de la difficulté à terminer son parcours dans l'une des divisons sans guide ou assistant.**

Il y aura des coroplastes au début et à la fin de chacun des couloirs des courses de 50 mètres pour aider les athlètes à courir en ligne droite.

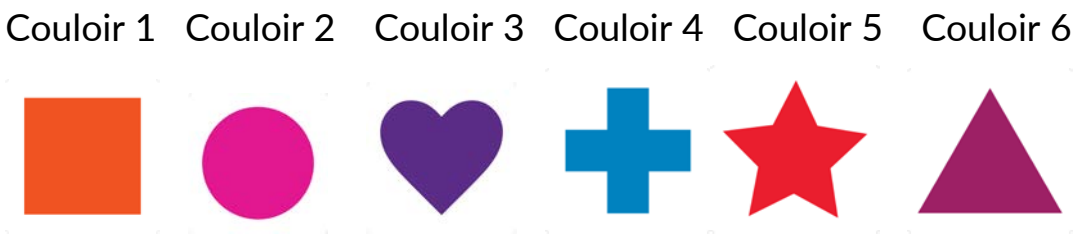

4.3. Épreuves longues distances 150 m et 400 m

4.3.1. Au primaire - Épreuve de course 150m

Tous les athlètes partiront sur la même ligne de départ. Après le départ, les athlètes pourront se rabattre sur la première ligne sans nuire à la course d'un autre athlète.

4.3.2. Au secondaire - Épreuve de course 400m

Tous les athlètes partiront sur la même ligne de départ. Après le départ, les athlètes pourront se rabattre sur la première ligne sans nuire à la course d'un autre athlète.

4.4. Courses avec guide ou corde

4.4.1. Courses de 20 mètres avec corde au niveau primaire (limitation visuelle)

L'athlète peut tenir la corde tressée avec la main droite ou la main gauche. Un témoin de course est utilisé pour éviter les brûlures aux mains.

La corde d'une longueur de 20 m, est tenue aux deux extrémités par deux bénévoles.

4.4.2. Guides pour les courses 50 mètres avec déficience visuelle et 20 mètres avec handicap moteur

- **L'athlète doit passer la ligne d'arrivée avant le guide**
- Le guide doit être situé **derrière ou à côté** de l'athlète ; un couloir à la droite ou à la gauche sera réservé à cet effet.
- Lorsque le guide est situé derrière l'athlète, il peut utiliser des indications verbales.
- Lorsque le guide est situé à côté de l'athlète, il doit utiliser une courte corde ou un tissu pour le lier à l'athlète
- Le guide ne doit **en aucun cas se placer devant l'athlète**.
- Le guide ne doit pas tirer l'athlète sous peine de disqualification.

5. RÈGLEMENT POUR LES ÉPREUVES DE RELAIS

Les équipes de relais doivent être composées de 4 individus.

Les équipes doivent prévoir un athlète supplémentaire (sans l'inscrire) au cas où un des membres réguliers serait absent. Vous devrez alors contacter le coordonnateur au sport scolaire pour appliquer ce changement.

5.1. Relais avec handicap moteur debout, avec aide à la mobilité ou en fauteuil roulant

La course à relais est une épreuve qui doit être courue par quatre (4) athlètes différents.

Les équipes peuvent être mixte ou non.

5.2. Relais féminin sans handicap moteur

Les équipes doivent être obligatoirement composées de 4 filles. Aucun garçon ne peut prendre part à ces épreuves.

5.3. Relais masculins ou mixtes sans handicap moteur

Les équipes peuvent être composées de 4 garçons ou être mixte. Une fille peut être inscrite dans cette catégorie.

- La course à relais est une épreuve qui doit être courue par quatre (4) athlètes différents.
- Une fille peut participer au relais garçons, toutefois aucun garçon ne peut participer à une épreuve de relais filles.

5.4. Épreuves de relais 4 X 100 mètres et 4 X 50 mètres

Chaque équipe aura deux couloirs pendant la course et devra les respecter (Coureurs 1 et 3 dans le couloir 1 et coureurs 2 et 4 dans le couloir 2).

Pour les épreuves à relais, **deux intervenants** devront accompagner les athlètes (un intervenant dans chaque couloir). Les intervenants peuvent seulement accompagner les athlètes à la ligne de départ. Les intervenants ne peuvent pas courir avec les athlètes.

Les athlètes 1 et 3 vont courir de la ligne d'arrivée à la ligne de départ tandis que les coureur 2 et 4 feront le parcourt dans le sens inverse afin que le dernier coureur termine la course devant le photo-finish (arrivée). Voici un exemple de la course à relai :Course à relais - YouTube.

Nous conseillons fortement aux responsables et/ou entraîneurs des équipes scolaires d'enseigner et de pratiquer les départs avant la compétition. Le déroulement des épreuves pourra être modifié selon les inscriptions, le lieu de la compétition et la disponibilité du matériel.

Pour les **épreuves de relais** : Les **témoins ne seront pas utilisés**. Un pied ou les roues avant doivent avoir dépassé la ligne de transmission pour que le coéquipier puisse partir à son tour.

6. RÈGLEMENTS POUR LES SAUTS EN LONGUEUR

6.1. Caractéristiques

Les athlètes ont droit à un essaie non-officiel et deux sauts officiels pour les sauts en longueur avec ou sans élan, le meilleur résultat des deux sauts sera retenu.

Si un compétiteur dépasse la planche d'appel au saut avec élan, le saut sera annulé et considéré comme un essai.

Si un compétiteur chute, le saut sera considéré comme un essai et la partie de son corps la plus près de la planche sera utilisé comme mesure.

6.2. Classification pour les médailles

Lundi 29 avril 2024 – Primaire avec handicap moteur

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Primaire	Avec handicap moteur Division 1 et 2	Masculin
Primaire	Avec handicap moteur Division 1 et 2	Féminin

Mardi 30 avril 2024 – Primaire sans handicap moteur & avec déficience visuelle

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Primaire	Sans handicap moteur Division 1, 2 et 3	Masculin
Primaire	Sans handicap moteur Division 1, 2 et 3	Féminin
Primaire	Déficience visuelle	Masculin
Primaire	Déficience visuelle	Féminin

Jeudi 2 mai– Secondaire sans handicap moteur & avec déficience visuelle

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Secondaire	Sans handicap moteur Division Ouverte/ DIL, DIM et DIS	Masculin
Secondaire	Sans handicap moteur Division Ouverte/ DIL, DIM et DIS	Féminin
Secondaire	Déficience visuelle	Masculin
Secondaire	Déficience visuelle	Féminin

Vendredi 3 mai – Secondaire avec handicap moteur

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Secondaire	Handicap moteur debout Division 1 et 2	Masculin
Secondaire	Handicap moteur debout Division 1 et 2	Féminin

7. RÈGLEMENTS POUR LES ÉPREUVES DE LANCERS DU POIDS

7.1. Caractéristiques

Les athlètes ont droit à deux essais, le meilleur résultat des deux sera retenu.

Le poids doit être poussé à partir de l'épaule (et non lancé!) avec une seule main. Au moment où l'athlète lance, le poids doit toucher le cou ou être très près de celui-ci. (Le juge de la compétition se réserve un droit de regard sur ce règlement selon les capacités des athlètes).

L'aire de lancer doit être respectée. Si un membre (pied, main, etc.) de l'athlète touche le sol à l'extérieur de cette zone (mord), le lancer sera annulé et considéré comme un essai.

Pour les athlètes en fauteuil roulant, seules les roues arrière doivent obligatoirement rester à l'intérieur du cercle (les roues avant peuvent être à l'extérieur du cercle).

POIDS	HANDICAP	GENRE
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin

0.5 kg (1.1 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte
1 kg (2.2 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte
1 kg (2.2 lbs)	Déficience visuelle Catégorie novice	Féminin
2 kg (4.4 lbs)	Déficience visuelle Catégorie novice	Masculin
2 kg (4.4 lbs)	Déficience visuelle Catégorie benjamin	Féminin
3 kg (6.6 lbs)	Déficience visuelle Catégorie benjamin	Masculin

7.2. Classification pour les médailles pour les épreuves du lancer du poids

Lundi 29 avril 2024 – Primaire avec handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Féminin
1 kg (2.2 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie novice et benjamin	Masculin
0.5 kg (1.1 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte
1 kg (2.2 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie novice et benjamin	Mixte

Mardi le 30 avril 2024 – Primaire sans handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
1 kg (2.2 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie novice	Féminin
1 kg (2.2 lbs)	Déficience visuelle Catégorie novice	Féminin
2 kg (4.4 lbs)	Déficience visuelle Catégorie novice	Masculin
2 kg (4.4 lbs)	Déficience visuelle Catégorie benjamin	Féminin
2 kg (4.4 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie benjamin	Féminin
3 kg (6.6 lbs)	Déficience visuelle Catégorie benjamin	Masculin
3 kg (6.6 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie benjamin	Masculin

Jeudi le 2 mai 2024 – Secondaire sans handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
2 kg (4.4 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie cadet	Féminin
3 kg (6.6 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie cadet	Masculin
3 kg (6.6 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie juvénile et adulte	Féminin
5 kg (11 lbs)	Sans handicap moteur Catégorie juvénile et adulte	Masculin
2 kg (4.4 lbs)	Déficience visuelle Catégorie cadet	Féminin
3 kg (6.6 lbs)	Déficience visuelle Catégorie cadet	Masculin
3 kg (6.6 lbs)	Déficience visuelle Catégorie juvénile et adulte	Féminin
5 kg (11 lbs)	Déficience visuelle Catégorie juvénile et adulte	Masculin

Vendredi le 3 mai 2024 – Secondaire avec handicap moteur

POIDS	HANDICAP	GENRE
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Féminin
0.5 kg (1.1 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Masculin
2 kg (4.4 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Féminin
2 kg (4.4 lbs)	Handicap moteur debout Catégorie cadet et juvénile	Masculin
0.5 kg (1.1 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie cadet et juvénile	Mixte
2 kg (4.4 lbs)	En fauteuil roulant Catégorie cadet et juvénile	Mixte

8. SLALOM EN FAUTEUIL ROULANT

8.1. Caractéristiques

- Le circuit est composé de 8 étapes différentes.
- Toutes les étapes doivent être complétées.
- Toutes les étapes sont chronométrées.
- Des consignes spécifiques devront être respectées à chacune des 8 étapes. Le non-respect de ces consignes entraînera une pénalité (voir description plus bas).
- Les intervenants ne sont pas autorisés à être sur l'aire de compétition pendant qu'un athlète est sur le parcours sauf pour les athlètes de catégorie Novice.

8.2. Matériel requis

- Cylindres
- Drapeaux - cylindres
- Drapeaux - Officiels
- Bloc en mousse
- Tapis
- Cônes
- Rubans à plancher

8.3. Classification pour les médailles

NIVEAU	HANDICAP	GENRE
Primaire	Contrôle avec la tête	Mixte
Primaire	Fauteuil motorisé à 4 roues	Mixte
Primaire	Fauteuil motorisé à 6 roues	Mixte
Primaire	Fauteuil manuel	Mixte
Secondaire	Contrôle avec la tête	Mixte
Secondaire	Fauteuil motorisé à 4 roues	Mixte
Secondaire	Fauteuil motorisé à 6 roues	Mixte
Secondaire	Fauteuil manuel	Mixte

8.4. Pénalités

ACTION	SANCTION
Contact avec un cylindre, un cône ou une ligne de démarcation	-3 seconde sera ajoutée au total enregistré pour l'épreuve (par élément touché) et lorsque l'athlète entre ou sort d'une zone dans le mauvais sens
Le non-respect des consignes spécifiques d'une étape **(ex. : oublier de contourner un cône, omettre de compléter une épreuve à reculons, etc.)**	-5 secondes seront ajoutées au total enregistré pour l'épreuve (par consigne non respectée) -10 secondes seront ajoutées si l'athlète ne complète pas les étapes dans le bon ordre
Ne pas compléter une étape	Le juge devra exiger de l'athlète de revenir à l'étape manquée sans arrêter le chronomètre

8.5. Descriptions des étapes

Entre chaque étape du circuit en fauteuil manuel et du circuit en fauteuil motorisé, une distance de 2 mètres sera mesurée.

8.5.1 Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil manuel

Étape 1 : Départ

Le départ se fait dans une position statique. Les roues du fauteuil roulant doivent être entièrement derrière la ligne de départ.

Étape 2 : Le slalom

L'athlète doit se déplacer en faisant un slalom entre les 4 cônes. Les cônes sont espacés de 1m50 en longueur et en largeur. Un cône touché et/ou le non-respect de la direction sont considérés comme une faute.

Étape 3 : Le carré

L'athlète doit entrer dans le carré, faire un 360° (tour complet sur lui-même) à l'intérieur des limites du carré et en ressortir de face. Le carré doit être ligné avec du ruban à plancher et les quatre coins délimités par des cylindres. L'aire du carré est de 1,20 mètres carrés. Un cylindre ou une ligne touchée et/ou le non-respect de la direction sont considérés comme une faute.

Étape 4 : Le passage étroit

L'athlète doit traverser un passage étroit de reculons. Le passage est délimité par neuf cônes de chaque côté. La largeur du passage est de 1,20 mètres et la longueur de 3 mètres. Un cône touché et/ou le non-respect de la direction sont considérés comme une faute.

Étape 5 : Franchir un obstacle

L'athlète doit franchir (passer par-dessus) sur la largeur, deux tapis de siestes vissés ensemble de dimension de (2' x 4' x 1"). Si l'athlète n'arrive pas à traverser les tapis vissés, une aide sera accordée et une faute et 5 secondes sera ajoutée au temps total. L'athlète pourra tout de même continuer son chemin par la suite.

Étape 6 : Les deux virages

L'athlète doit entrer dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres et effectuer un virage à 90 degrés vers la gauche et continuer sur 3 mètres avant d'effectuer un virage à 90 degrés vers la droite dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres.

Étape 7 : Contour du cône

L’athlète doit contourner le cône (180 degrés) pour faire face au sprint final vers le mur.

Étape 8 : Le mur

L’athlète doit réaliser un sprint de 10 mètres et foncer dans un mur de blocs de mousse pour marquer la fin de son parcours. Le mur est de 1,50 mètres de hauteur par 1,50 mètres de largeur.

8.5.2 Descriptions des étapes pour le slalom en fauteuil motorisé

Étape 1 : Départ

Le départ se fait dans une position statique. Les roues du fauteuil roulant doivent être entièrement derrière la ligne de départ.

Étape 2 : Le slalom

L'athlète doit se déplacer en faisant un slalom entre les 4 cônes. Les cônes sont espacés de 1m50 en longueur et en largeur. Un cône touché et/ou le non-respect de la direction sont considérés comme une faute.

Étape 3 : Le carré

L'athlète doit entrer dans le carré, faire un 360° (tour complet sur lui-même) à l'intérieur des limites du carré et en ressortir de face. Le carré doit être ligné avec du ruban à plancher et les quatre coins sont délimités par des cylindres. L'aire du carré est de 1,20 mètres carrés. Un cylindre ou une ligne touchée et/ou le non-respect de la direction sont considérés comme une faute.

Étape 4 : Le passage étroit

L'athlète doit traverser un passage étroit de reculons. Le passage est délimité par neuf cônes de chaque côté. La largeur du passage est de 1,20 mètres et la longueur de 3 mètres. Un cône touché et/ou le non-respect de la direction sont considérés comme une faute.

Étape 5 : Le zigzag à 4 cônes

L'athlète doit faire un zigzag entre 4 cônes placés à une distance de 1 mètre. Un cône touché et/ou le non-respect de la direction sont considérés comme une pénalité.

Étape 6 : Les deux virages

L'athlète doit entrer dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres et effectuer un virage à 90 degrés vers la gauche et continuer sur 3 mètres avant d'effectuer un virage à 90 degrés vers la droite dans un corridor étroit de 1 mètre et une longueur de deux mètres.

Étape 7 : Contour du cône

L'athlète doit contourner le cône (180 degrés) pour faire face au sprint final vers le mur.

Étape 8 : Le mur

L'athlète doit réaliser un sprint de 5 mètres et foncer dans un mur de blocs de mousse pour marquer la fin de son parcours. Le mur est de 1,50 mètres de hauteur par 1,50 mètres de largeur.

8.6. Les schémas

8.6.1 : Schéma du circuit slalom manuel

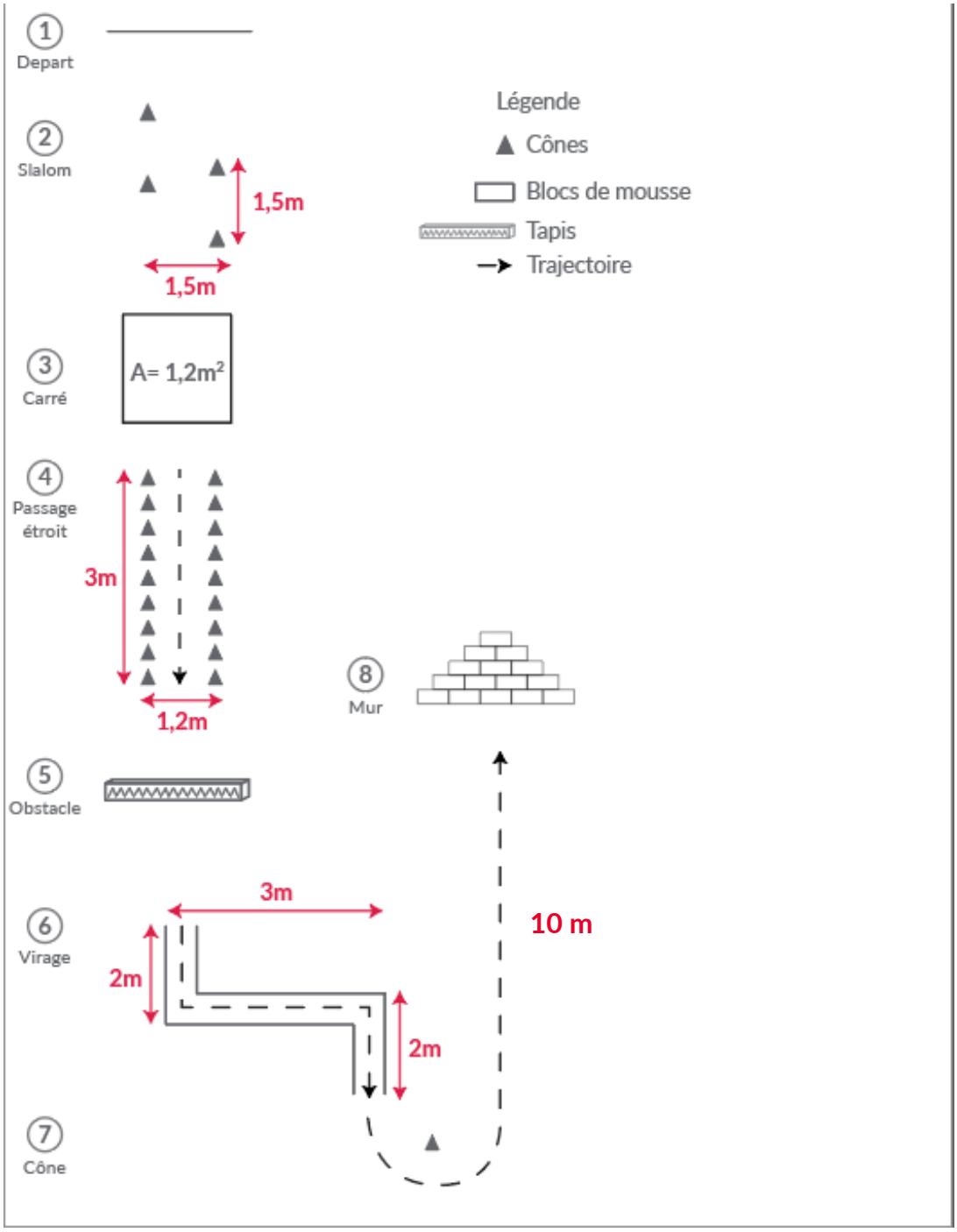

8.6.2 : Schéma du circuit slalom en fauteuil motorisé

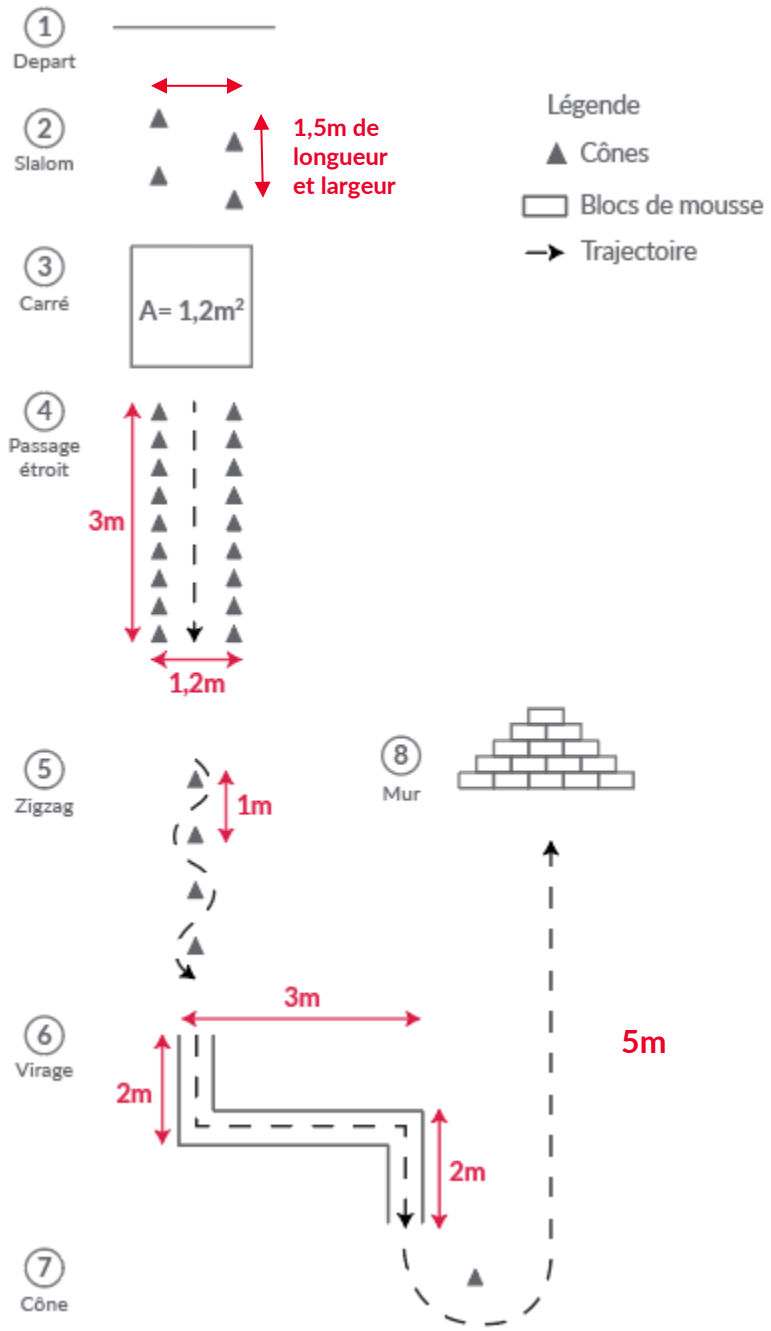

9. LA PISTE

Les épreuves d'athlétisme se dérouleront :

Tous les niveaux primaires et le secondaire avec handicap moteur : à l'Omnisport du Complexe Sportif Claude-Robillard à Montréal.

Au secondaire sans handicap moteur avec déficience visuelle : sur la piste d'athlétisme extérieur du Complexe Sportif Claude-Robillard à Montréal.

Dernière mise à jour : le 9 janvier 2024

Catherine Destin
Coordonnatrice aux sports scolaires
514 933-2739, ext. 215
catherine@altergo.ca

defisportif.com